



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 131338

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité, tous les jours plus pertinente, de permettre aux professionnels de la route d'avoir accès à une formation aux premiers secours. En effet, l'exercice de leur profession les conduit à être souvent les premiers témoins et intervenants suite à des accidents de la route. Cette formation pourrait avoir lieu au moment où les futurs conducteurs prennent leurs leçons pour passer le permis. Une attestation serait ensuite délivrée. En seraient bien entendu exemptés ceux qui ont déjà obtenu cette attestation par d'autres voies. À noter que, de 2009 à 2010, seuls 16,3 % des élèves, pour qui la formation au secourisme était pourtant devenue obligatoire en classe de 3e, ont été effectivement formés, faute de moyens. La formation au moment du passage du permis de conduire, permettrait, de manière systématique, à la population de conducteurs professionnels de se former. Aussi, il lui demande si cette initiation systématique aux premiers secours ne pourrait être envisagée pour ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131338

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2514

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)